

REGLEMENT DU PRIX « Durabilité des élevages 2026 » De la chaire Futurs d'élevage

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Dans le cadre de la chaire Futurs d'élevage, La Fondation de l'Institut Agro désignée « l'organisateur », organise un concours « Durabilité des élevages » au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers pour récompenser des travaux d'étudiant·e·s de M2 ayant soutenu ou de doctorant·e·s dans le domaine des productions animales d'une école ou université française.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le prix « **Durabilité des élevages 2026** » de la chaire Futurs d'élevage ci-après désigné « **Durabilité des élevages** », pour lequel aucun droit d'inscription n'est exigé, a pour objectif de récompenser le travail d'un·e étudiant·e de M2 ayant soutenu ou un·e doctorant·e, de qualité exemplaire et présentant un grand intérêt pour la filière animale.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. Définitions

Candidat : Un candidat est un·e étudiant·e de M2 ou doctorant·e participant au concours. Un candidat admis à participer au concours (dit « candidat éligible ») est un candidat respectant les conditions définies dans le paragraphe « 3.2-Eligibilité des candidats ».

Lauréat : Candidat récompensé par le jury à l'issue du prix durabilité des élevages.

3.2. Eligibilité des candidats

Sont admis à participer au concours les candidats éligibles.

Pour être éligible, un candidat doit respecter l'une des conditions suivantes :

- Être étudiant·e en M2 ayant soutenu dans un établissement français d'enseignement supérieur (école ou université) dans le domaine agronomique ou vétérinaire.
- Être doctorant·e dans une école doctorale française.

3.3. Eligibilité des projets ou des thèses

Sont admis à être présentés au prix Durabilité des élevages tous les projets ou les thèses (rédigés en français ou en anglais) soutenus en 2025 et 2026 dans une école doctorale française, par un candidat éligible et qui respectent les conditions suivantes :

- Le sujet de recherche doit concerner un ou plusieurs des trois axes thématiques prioritaires de la chaire Futurs d'élevage :

- La santé de tous (humaine et animale, mais aussi de la planète) : une alimentation saine, qualitative et accessible à tous, s'inscrivant dans le cadre général du concept « [One Health, One Planet](#) ».
- La pérennité : une viabilité économique pour les exploitants, une transmission d'entreprise et une intégration sociale de l'élevage réussies.
- La durabilité : le juste équilibre du bien-être humain, de l'animal et le respect de l'environnement.
- Il peut être abordé avec les prismes de diverses disciplines telles que l'agronomie, l'agroalimentaire, les sciences sociales, les nouvelles technologies, l'environnement, ...
- Les projets et les thèses ne peuvent pas faire l'objet d'une clause de confidentialité.

3.4. Dossier de candidature

Les candidats transmettront par mail à sophie.allais@institut-agro.fr, sandrine.lagarrigue@institut-agro.fr, vanessa.lollivier@institut-agro.fr, copie : chaire-futurs-elevage@institut-agro.fr avec pour objet « Candidature – Prix Durabilité des élevages - 2026 » les éléments suivants :

- Une note en français comportant : le titre du sujet + résumé de 3000 caractères (espaces compris) + 5 mots clefs + le nom de l'unité d'accueil du candidat et les principaux résultats des travaux réalisés.
- Le CV du candidat (avec ses coordonnées).

Les trois candidats sélectionnés par le Comité d'Orientation Stratégique de la chaire Futurs d'élevage seront invités à présenter oralement en 180 secondes leurs travaux à l'occasion de la journée annuelle de la chaire, le **19 novembre 2026 à l'Institut Agro Rennes-Angers, site de Rennes**, à laquelle sont attendus environ 250 participants.

3.5. Communication, information

Les candidats autorisent l'organisateur à publier leur nom, la description de leur projet et les documents et vidéos remis, dans le cadre de toute action de communication liée au prix Durabilité des élevages, sans pouvoir prétendre dans ce cadre à aucune contrepartie.

Le lauréat peut éventuellement bénéficier d'une communication de son projet présenté par le biais d'actions de médiatisation et d'animation initiées par l'organisateur. Pour ce faire, le lauréat s'engage, pendant au minimum 12 mois consécutifs à sa désignation en tant que lauréat à :

- Accepter de répondre à toute sollicitation relative à la communication de la part de l'organisateur et plus largement de la presse ;
- A promouvoir le prix Durabilité des élevages, notamment en soulignant à chaque sollicitation qu'il est « Lauréat du Prix Durabilité des élevages 2026 de la chaire Futurs d'élevage ». Il veillera à ce que la mention « Lauréat du Prix durabilité des élevages 2026 de la chaire Futurs d'élevage » figure sur les publications qui assureront la promotion du projet (travaux ou thèse) pour lequel il aura été distingué.

Le lauréat accepte que :

- Les travaux ou la thèse ainsi que les documents et vidéos remis puissent être présentés, dans une forme suffisamment démonstrative et préalablement convenue avec l'organisateur, sur tout site internet dédié par l'organisateur dans le cadre de la communication du prix Durabilité des élevages ;
- Plus largement, le lauréat accepte que sa thèse ainsi que les documents et vidéos remis puissent être présentés, dans une forme suffisamment démonstrative et préalablement convenue avec l'organisateur, sur tous les médias (télévisions, radios, Internet, etc.) dans le cadre de la promotion du prix.

ARTICLE 4 : PRIX ET JURY

4.1. Jury

Le jury est composé des membres du Comité d'Orientation Stratégique de la chaire Futurs d'élevages. La sélection se déroulera en 2 étapes :

- Le Comité Scientifique réalisera une pré-sélection des candidats ;
- Le Comité d'Orientation Stratégique composé du comité scientifique et de représentants d'entreprise membres de la chaire choisiront les 3 candidats qui viendront présenter leurs projets lors de la journée de la chaire du 19 novembre 2026.
- Vote du public pour désigner le lauréat suite aux présentations lors de la journée de la chaire du 19 novembre 2026.

4.2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de sélection des travaux pour le prix durabilité de l'élevage sont :

- Qualité du travail scientifique ;
- Qualité du travail de synthèse : capacité à résumer et rendre accessible à un public non initié ;
- Travail réalisé et résultats obtenus ;
- Apport innovant, recul d'un front de science, ouvertures de nouvelles perspectives ;
- Inscription dans l'un des 3 axes prioritaires de la chaire ;
- Intérêt du travail pour la filière animale.

Les critères suite à la présentation orale du 19 novembre 2026 avec le vote du public :

- Maîtrise du sujet par le candidat ;
- Pédagogie.

Le candidat éligible qui obtiendra le plus de votes de la part du public sera sélectionné comme lauréat.

4.3. Prise en charge des frais relatifs au déplacement

La chaire Futurs d'élevage prendra en charge le défraiement des candidats sur la base de remboursement d'un billet de train aller-retour, en classe standard, sur présentation des justificatifs originaux. Les éventuels frais supplémentaires (repas, nuitée) ne seront pas remboursés, sauf exception validée au préalable par l'organisation.

4.4. Prix

La chaire Futurs d'élevage attribue un prix de 1000 euros au lauréat. Un prix de 500 euros sera attribué aux deux autres dossiers sélectionnés pour présenter leur travail lors de la journée de la chaire. Les prix seront versés par virement ; les lauréats devront fournir un Relevé d'Identité Bancaire en vue du versement des prix. L'attribution des prix est conditionnée à la présence des finalistes lors de la journée de la chaire du 19 novembre 2026.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU CONCOURS ET CALENDRIER

Pour l'année 2026, le Concours se déroulera de la façon suivante :

- Le 16/09/2026 : diffusion de l'appel à candidatures

- Jusqu'au 15/10/2026 à midi : envoi des candidatures par email à sophie.allais@institut-agro.fr et sandrine.lagarrigue@institut-agro.fr, copie : chaire-futurs-elevage@institut-agro.fr
- Le 20/10/2026 : pré-sélection des 3 meilleurs candidats
- Le 22/10/2026 envoi d'un mail de confirmation avec accusé réception des candidatures retenues.
- Le 19 novembre 2026 : audition orale des 3 candidats lors de la journée de la chaire et remise des prix.

ARTICLE 6 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le candidat déclare disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des titulaires des droits de la thèse présentée.

Le candidat reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de la présente déclaration et de violation de son obligation de garantie, l'organisateur du prix durabilité des élevages étant garanti contre recours de tiers à cet égard.

L'organisateur n'acquiert aucun droit de propriété sur les contenus publiés par le candidat sur tous les supports en ligne ou hors ligne. Cela inclut notamment ses contributions écrites, illustratives, ses vidéos, ses documents, ses développements de données personnelles et plus généralement toutes les informations publiées par ses soins sur tous les livrables remis.

ARTICLE 7 : AUTRES DISPOSITIONS

L'organisateur se réserve le droit, sans engager sa responsabilité :

- De modifier la valeur globale de la dotation ou le nombre de prix énoncés à l'article 4.3.-Prix en cas d'un nombre insuffisant de candidatures de qualité.
- De proroger, d'écourter, de modifier le calendrier de déroulement ou d'annuler la présente opération si :
 - La qualité des travaux présentés est insuffisante
 - Le nombre de candidats est insuffisant
- D'arbitrer tout litige concernant les protestations liées au présent concours.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET OBLIGATIONS

La participation au concours entraîne, pour les candidats et l'organisateur l'acceptation de l'ensemble des clauses du présent règlement.

Fait à Rennes le 15/09/2026,

Agathe ESPOSITO

Déléguée Générale de la Fondation